

Document d'information
communal sur les
Risques Majeurs

Commune de Void-Vacon

Inondation

Mouvement de
terrain

Tempête

Transport
marchandises
dangereuses

Installations
industrielles

Numéros d'urgence

Pompiers : 18

Police : 17

SAMU : 15

Numéro international : 112

Les équipements minimum à conserver à domicile :

Lampe torche avec piles - Radio portable
avec piles - Eau potable - Papiers personnels
- Médicaments urgents - Couvertures -
Matériel de colmatage (ruban adhésif,...) - Vêtements de rechange



**REALISE PAR
LA VILLE DE VOID-VACON
EDITION 2015**

Sommaire

Abordons ensemble, les cinq **risques majeurs** auxquels nous sommes exposés à Void-Vacon.

Les risques naturels

Inondation.....p.2

Mouvement de terrain.....p.4

Tempête.....p.6

Les risques technologiques

Transport de marchandises dangereuses.....p.9

Installations industriellesp.11

Le mot du Maire

Répondant à la fois à des obligations éthiques et légales, il importe aujourd'hui que la collectivité soit **informée des risques majeurs** auxquels elle se trouve exposée. Qu'ils soient naturels ou technologiques, nous ne sommes pas à l'abri d'évènements particulièrement dangereux.

A Void-Vacon, nous avons identifiés cinq risques :

- le risque inondation
- le risque tempête
- le risque mouvement de terrain
- le risque transport de marchandises dangereuses.
- le risque industriel

La sécurité nous concerne tous, habitants ou entreprises. En cas de crise, chacun doit savoir exactement les risques encourus et l'attitude à adopter.

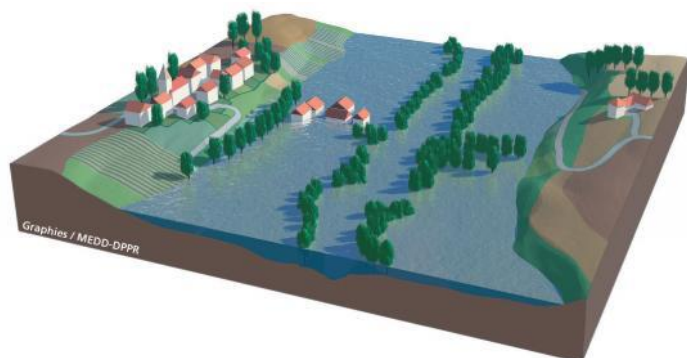
Fruit du travail de l'équipe municipale, le livret que vous avez aujourd'hui entre les mains est un **guide pratique des bons réflexes** à avoir face aux risques répertoriés. Nous vous invitons à le lire et le conserver pour vous y reporter en cas de problème.

Ensemble, nous devons nous y préparer.

En outre, notre commune a mis en place un **plan communal de sauvegarde**. Les plans communaux de sauvegarde permettent de faire face aux situations de crise et indiquant les mesures à prendre et les moyens de secours à mettre en œuvre. La commune a adopté un plan communal de sauvegarde qui donne au Maire, directeur des secours, les moyens structurels pour l'organisation des secours et la gestion de l'évènement. En cas de nécessité, le plan est déclenché par le Maire ou son adjoint le représentant.

Le Maire.

Inondation



Le risque dans la commune

A Void-Vacon,

le risque d'inondation se traduit par le débordement de la Meuse et le Vidus

De tels phénomènes ont lieu essentiellement en périodes hivernale et printanière, faisant suite à des pluies abondantes.



L'inondation

est une submersion, rapide ou lente, d'une zone pouvant être habitée ou non.

Les mesures prises

- **Aménagement du Vidus** : nettoyage et curage du lit, élagage, renforcement des berges
- **Prise en compte du risque dans l'aménagement** :
 - recensement des zones inondables dans le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)
 - intégration des zones dans le Plan Local d'Urbanisme : terrains inconstructibles dans les zones à risque.
- **Surveillance et alerte** : un service départemental d'annonce des crues est en place.

L'alerte



Les populations situées dans les zones à forte probabilité d'inondation sont, dans la mesure du possible, **informées de l'alerte par appel téléphonique ou visite à domicile par les services de la mairie.**

Les bons réflexes



Fermer toutes les ouvertures (portes, fenêtres, soupiraux, aérations,...)



Couper l'électricité et le gaz



Monter à pied dans les étages



Ecouter la radio 102.5 MHz



Ne pas chercher les enfants à l'école

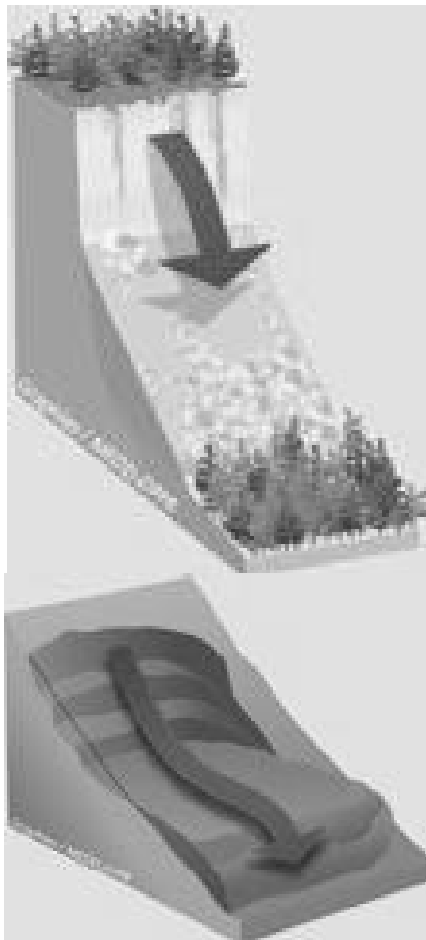


Ne pas téléphoner sauf en cas d'urgence

Attention

- Respecter les consignes des autorités
- Ne pas s'engager à pied ou en voiture dans une zone inondée
- Ne pas prendre l'ascenseur pour éviter de rester bloqué
- Etre prêt à évacuer si nécessaire
- Pendant l'inondation et après, ne pas consommer de l'eau du robinet sans avoir eu l'aval de la mairie
- Pour les éleveurs, retirer les animaux des pâtures inondables
- Après l'alerte...
 - Aérer et nettoyer les pièces
 - Ne rétablir l'électricité que si votre installation est sèche
 - Ne rétablir le gaz qu'après vérification par un professionnel
 - Chauffer dès que possible et dès que les conditions le permettent

Mouvement de terrain



Le risque dans la commune

Sur le territoire communal, le risque se traduit par la chute de blocs ou les glissements de terrain.

Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol sous l'effet d'influences naturelles (agent d'érosion, pesanteur, séisme, etc.) ou anthropiques (exploitation de matériaux, déboisement, terrassement, etc.).

La chute de blocs

Le phénomène se manifeste par le décrochement d'éléments d'une falaise.

Les glissements de terrain

se manifestent par un déplacement des sols à une profondeur variable

Les mesures prises

- **Prise en compte du risque dans l'aménagement** : maintien des zones forestières sur les coteaux à forte pente.



**Evacuer latéralement
Ne pas revenir sur ses
pas**



Gagner un point haut



**Ne pas entrer dans un
bâtiment endommagé**

**Les bons
réflexes**



**S'abriter sous un
meuble en
s'éloignant de la
fenêtre**



**Ne pas chercher
les enfants à
l'école**



**Ne pas téléphoner
sauf en cas
d'urgence**

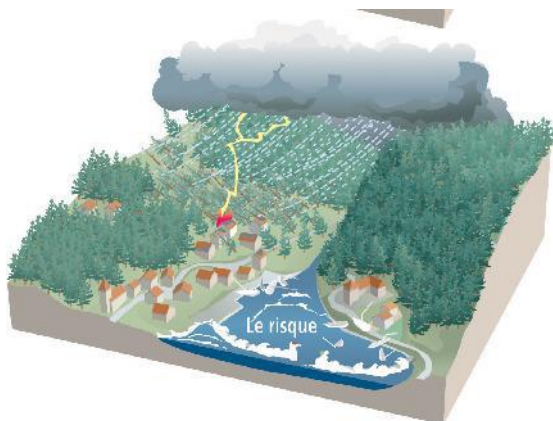
En cas d'effondrement du sol,

- évacuer les bâtiments dès les premiers signes et ne pas y retourner.
- ne pas prendre l'ascenseur et s'éloigner de la zone dangereuse

Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé

Attention

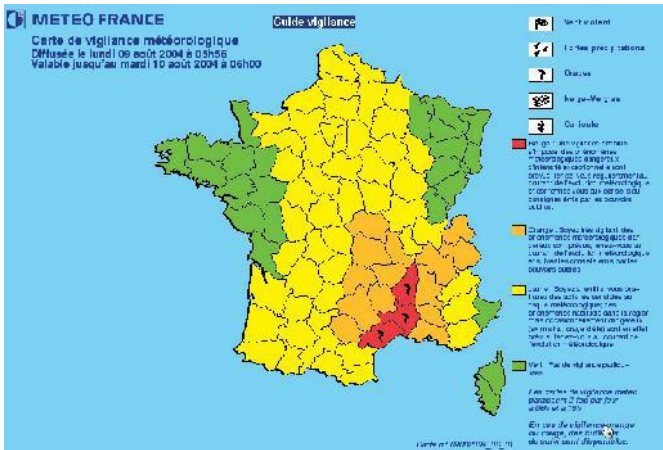
Tempête



Le risque dans la commune

Une tempête est une perturbation atmosphérique entraînant des vents de vitesse égale ou supérieure à 100 km/h et en général de fortes pluies.

D'importantes tempêtes ont marqué notre mémoire ; la plus récente est celle de 1999 qui a fortement touchée les espaces boisés, nombreux sur le territoire communal.



La carte de vigilance éditée par Météo France est consultable 24h/24 sur le site www.meteofrance.com

- Météo-France diffuse aux autorités et au grand public si nécessaire, des **cartes de vigilance** qui sont complétées par des bulletins de suivi en cas de vigilance orange ou rouge. **Ces cartes sont affichées en mairie dès lors qu'elles sont communiquées.**

Cependant la précision spatiale de ces systèmes n'est pas suffisante pour prévoir des phénomènes intenses très localisés sur de petits bassins versants.



Danger imminent :
appliquer les consignes d'alerte



Prendre des mesures
de précaution

Les bons réflexes



Gagner un abri en dur et fermer les portes, les fenêtres et les volets



**Ecouter la radio
102.5 MHz**



**Ne pas chercher
les enfants à
l'école**

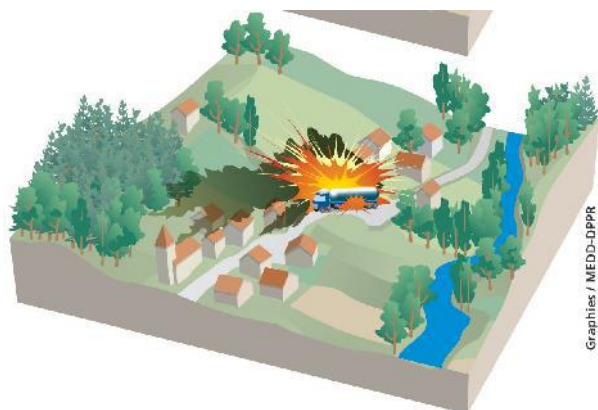


**Ne pas téléphoner
sauf en cas
d'urgence**

Attention

- Respecter les consignes des autorités
- Rentrer à l'intérieur tous les objets susceptibles d'être emportés (tables, chaises...)
- Débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision
- Pour les responsables de chantiers de construction : mettre les grues en girouettes, rassembler le personnel à l'abri
- Pour les agriculteurs, rentrer le bétail et le matériel
- En cas de manifestation avec un chapiteau : arrêter la manifestation et évacuer le public
- Ne pas prendre votre voiture
- Ne pas prendre l'ascenseur pour éviter de rester bloqué
- Ne pas monter sur les toits pour bâcher ou remettre les tuiles

Transport de marchandises dangereuses



Le risque dans la commune

La commune de Void-Vacon est traversée par un axe routier important, à savoir la RN 4.

La société de transport LMC est une base de transit pour des camions transportant des matières radio actives.

L'accident peut se produire n'importe où sur les axes routiers, selon la nature du produit transporté, des risques d'incendie, d'explosion ou de dégagement d'un nuage toxique dans l'atmosphère.



Une matière dangereuse

est une substance qui peut présenter des risques pour l'homme, les biens et/ou l'environnement.

Les mesures prises

- **Réglementation transport matières dangereuses** : formation du personnel de conduite, construction et contrôles des citernes selon des normes établies, règles de circulation ainsi que l'identification et la signalisation des produits transportés.

L'alerte



Les populations situées dans les zones exposées seront **informées de l'alerte par les services de secours ou les forces de l'ordre.**

Les bons réflexes



Rentrer dans le bâtiment le plus proche



Boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations...) pour empêcher le produit toxique de rentrer dans votre abri



Ecouter la radio 102.5 MHz



Ne pas chercher les enfants à l'école



Ne pas téléphoner sauf en cas d'urgence



Ne pas fumer, ni flamme, ni étincelle

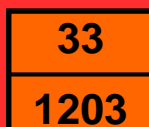
Attention

- Ne pas aller sur les lieux de l'accident
- Ne pas rester à l'extérieur ou dans un véhicule, pour éviter de respirer des produits toxiques
- Attendre les consignes des autorités pour sortir
- La signalisation des véhicules

En cas d'accident, il est indispensable pour les services de secours de connaître au plus vite la nature des produits transportés par le véhicule immobilisé. **Pour cela, Si vous êtes témoin d'un accident, prévenir les secours au 18 et signaler le placardage du véhicule concerné (plaque orange à l'avant et à l'arrière).**



← Transport matières dangereuses (Pas de précision)

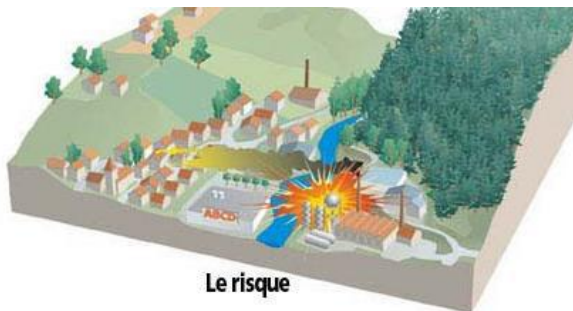


← Code Danger



← Code Matière

Installations Industrielles



Le risque dans la commune

La commune de VOID VACON est concernée par des silos bétons
Les zones d'effets peuvent atteindre 196 m



Un Risque Industriel

est un évènement accidentel sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens ou l'environnement

Les mesures prises

- La **réglementation française** oblige à Prendre en compte la **maîtrise de l'urbanisation**
- Le Préfet peut demander **une organisation des secours renforcée avec la mise en œuvre de plans d'intervention**
- L'organisme gestionnaire du silo (la CAL) a établi une étude de dangers mise à jour en juin 2012.

L'alerte



Si vous êtes témoins de l'accident,

- donner **l'alerte en faisant le 18** (les pompiers)
- donner le maximum de précision :
(lieu, nature du risque, nombres de victimes)



Evacuer les environs
(500 m) de
l'établissement
Ne pas chercher à s'en
approcher



Ne pas fumer

Les bons réflexes



Ne pas chercher
les enfants à
l'école

Attention

- Ne pas prendre l'ascenseur, pour éviter de rester bloqué.
- Ne pas revenir sur ses pas, chaque seconde compte.
- Attendre les consignes des autorités de fin d'alerte pour revenir